

N° : DE/44/5.4/11.10.2021-1

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 11 octobre 2021, après convocation légale reçue le 5 octobre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE, (pouvoir donné à M. Annie MILLET), Mme Nadège BOISSIN, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Patricia NICOLAS, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE, (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

M. Dominique DESFOUR, Mme Sandy GEIGER, M. Samuel MONTGERMONT, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

Décision n°107 du 30 août 2021 :

Signature d'un marché N° 2021-13 avec l'entreprise SAS MAURIN, Clos des Souspirous – BP 55 – 84142 Montfavet Cedex – Siret : 380 803 346 00010 afin d'effectuer des prestations concernant l'hydrocurage des réseaux pluviaux et des équipements communautaires. Le marché est conclu pour un montant minimum pour deux ans à 50 000,00 € HT et un montant maximum pour deux ans au seuil maximum des procédures adaptées. Le montant réel du marché sera le produit des prix unitaires et des quantités réellement exécutées. L'accord-cadre a une durée de deux ans fermes, à compter de la délivrance de l'ordre de service. Aucune reconduction n'est prévue.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Décision n°108 du 31 août 2021 :

Signature d'un contrat administratif d'occupation temporaire et révocable du bâtiment d'une superficie de 75 m² sis 1 place du Général de Gaulle à Sorgues pour installer un service de proximité du développement économique. L'indemnité d'occupation mensuelle est de 150.00 €, due dès la prise de possession des lieux. La présente occupation est consentie pour une durée d'un an, renouvelable de manière expresse au terme de chaque année, dans les conditions prévues dans le contrat administratif d'occupation.

Décision n°109 du 31 août 2021 :

Signature d'un contrat de service maintenance avec la Société SYMBIOSE siège social 16 ZA des Tuileries 30390 THEZIERS, moyennant le coût suivant :

Coût unitaire Noir /Blanc 0,004 € HT

Coût unitaire Couleur..... 0,04 € HT

Le contrat prendra effet à compter de la date de signature, pour une durée de soixante (60) mois, renouvelable par tacite reconduction, par période de douze (12) mois.

Décision n°110 du 7 septembre 2021 :

Signature d'un avenant n° 1 à l'accord cadre VOIRIE, 2021-04 avec l'entreprise la Société COLAS France Agence de Sorgues – 2326 Avenue d'Orange - CS 20102 - 84275 VEDENE ayant pour objet la création de prix nouveaux à insérer dans le Bordereau des Prix Unitaire existant. Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées

Décision n°111 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 128 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « EXCELLENCE PROPLETE » située à Avignon (84000) 14 rue Bon Pasteur, représentée par son gérant Monsieur Jacky BAPTISTE, ». La SARL « EXCELLENCE PROPLETE » est autorisée à y exercer les activités telles que décrites au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « nettoyage industriel, vitrerie, traitement de sols, nettoyage haute pression, remise en état et entretien de bureaux, locaux ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 395,94 €HT, soit 475,12 €TTC.

Décision n°112 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile totale de 240 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « METAL SOUNDS » située à VERFEIL (31590), ZA Piossane II, 2 Impasse d'Occitanie, représentée par son président Monsieur Cédric AIME. La SAS « METAL SOUNDS » est autorisée à y exercer les activités telles que déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés à savoir « activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses ». Le contrat de location est un bail de courte durée d'un an, prenant effet à compter du 1^{er} Octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2022. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 736,83 € HT, soit 884,20 € TTC.

Décision n°113 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 42 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « CASA HORTUS DESIGN » située à Marseille (13001), World Trade Center Marseille Provence 2 rue Henri Barbusse Marseille 1^{er} Arrondissement, représentée par son président Monsieur Joseph GONZALEZ et par sa directrice générale Madame Réjane ROSSI. La SAS « CASA HORTUS DESIGN » est autorisée à y stocker le matériel destiné aux activités telles que déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « Conseil en agencement de décoration, d'espaces architectures, services de design décoration intérieur et extérieure, aménagement et entretien des espaces, achat vente objets

déco ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 126 €HT (3 €HT le m²), soit 151,20 €TTC.

Décision n°114 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 21 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec Madame WIRTH domiciliée à SEGURET (84110), Quartier la Clède. Madame Véronique WIRTH est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité déclarée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), à savoir « création artistique relevant des arts plastiques ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 64,96 €HT, soit 77,95 €TTC.

Décision n°115 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 274 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « AVIMETA » située à CARPENTRAS (84200), 97 Rue René Duplan, représentée par son président Monsieur Nicolas BUREAU. La SAS « AVIMETA » est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « Commerce de gros agencement et rayonnage de lieux de ventes, de produits et d'accessoires d'occasion ou neufs liés à l'activité d'apporteur d'affaire ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 822 € HT (3 € HT le m²), soit 986,40 € TTC.

Décision n°116 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 23 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec Madame Anne-Lise DEPOILLY, artisan, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « LE CUIR BY ANLIZ », située à MONTEUX (84170), 350 Chemin du Pérussier. Madame Anne-Lise DEPOILLY est autorisée à y exercer l'activité telle que déclarée au Répertoire des Métiers, à savoir la fabrication d'articles de maroquinerie. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 69 €HT (3€ HT le m²) soit 82,80 €TTC.

Décision n°117 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 128 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « S.A.V.I » située à MONTEUX (84170), 180 Rue de Belgique, représentée par son gérant Monsieur Cédric THERY. La SAS « S.A.V.I » est autorisée à y stocker le matériel destiné aux activités telles que déclarées au Registre du Commerce et des Sociétés à savoir « Pose alarme anti-intrusion, vidéo surveillance, système de sécurité incendie, automatisme portail contrôlé d'accès interphone, petits travaux électriques et terrassement ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 395,93 €HT, soit 475,11 €TTC.

Décision n°118 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 28 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur JOSE FERREIRA, artisan, dont le siège est situé à Monteux (84170), 80 Impasse de la Comtadine. Monsieur José FERREIRA est autorisé à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Répertoire des Métiers à savoir « électricien ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 42 € HT, soit 50,40 € TTC.

Décision n°119 du 14 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 47,50 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « EXCELLENCE PROPLETE » située à Avignon (84000) 14 rue Bon Pasteur, représentée par son gérant Monsieur Jacky BAPTISTE. La SARL « EXCELLENCE PROPLETE » est autorisée à y exercer les activités telles que décrites au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « nettoyage industriel, vitrerie, traitement de sols, nettoyage haute pression, remise en état et entretien de bureaux, locaux ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 155,10 €HT, soit 186,12 €TTC.

Décision n°120 du 16 septembre 2021 :

Signature d'un contrat de services BL.connect Données Sociales Sedit RH permettant de sécuriser les échanges pour le prélèvement à la source de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec la société avec la société BERGER LEVRAULT - 892, Rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt. Le présent contrat est conclu pour un montant annuel de 448,43 € HT et prendra effet à la signature et ce pour 36 mois.

Décision n°121 du 20 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 98 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec la SCEA « LEOPOLD » située à MONTEUX (84170), 1631 Impasse du Pérussier, représentée par sa gérante Madame Isabelle PARIS STAS DE RICHELLE. La SCEA « LEOPOLD » est autorisée à y stocker le matériel destiné à l'activité telle que déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir « exploitation agricole saisonnière, location de partie de l'habitation ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2024. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 294 € HT (3 € HT le m²), soit 352,80 € TTC.

Décision n°122 du 20 septembre 2021 :

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 60 m² sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur JOEL GACQUIERE, propriétaire en nom propre d'une entreprise individuelle, demeurant à MONTEUX (84170), 3 485 Chemin des Escampades. Monsieur Joël GACQUIERE est autorisé à y exercer les activités telles que décrites au Registre du Commerce et des Sociétés, à savoir le stockage de cycles, motocycles ainsi que tout engin à moteur et toutes machines spéciales dans le cadre de son activité de vente sédentaire et ambulante. Le contrat de location est un bail de courte durée d'un an, prenant effet à compter du 1^{er} octobre 2021 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2022. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 102,60 32 €HT, soit 123,12 €TTC.

Décision n°123 du 28 septembre 2021 :

Signature d'un contrat de location biennale n° LS006113 pour mettre en place des illuminations de Noël pour la Commune de Sorgues avec la Société BLACHERE ILLUMINATION SAS, sise Allée des Bourguignons, Zone industrielle, 84400 APT. Le montant de la location s'élève à 15 017.15 € HT. La présente location est consentie pour une durée commençant à courir de la mise à disposition du matériel par le loueur, jusqu'au 31 Janvier 2022.

Décision n°124 du 28 septembre 2021 :

Signature d'un contrat de contrôle et maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de la Communauté de communes avec la Société PLEIN BOIS AMENAGEMENT sise 703 route de l'Isle sur Sorgue (84250 LE THOR). Ledit contrat est conclu pour un montant de 13 200.00 € H.T. par an. Il sera effectif à compter de sa date de signature pour une période d'un (1) an, reconductible 3 fois par tacite reconduction et fera l'objet de 3 factures par an.

Décision n°125 du 1^{er} octobre 2021:

Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre N° 2021-18 pour la mise en sens unique des voiries Av Paul FLORET et Av Achille MOREAU et l'aménagement de voirie et piste cyclable à Sorgues avec le Bureau d'Etudes INFRA-TEC situé ZI de ST Tronquet 84130 LE PONTET. Le présent marché est conclu pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de : 29 250.00 € H.T. et se décline comme suit :

Phase Avant-projet APS/APD – 35%	soit :	10 237.50 € H.T
Rendu 3D du projet - 15%	soit :	4 387.50 € H.T
DCE - 10%	soit :	2 925.00 € H.T
Suivi des travaux – DET 35%	soit :	10 237.50 € H.T
Réception des travaux – AOR 5%	soit :	1 462.50 € H.T

Décision n°126 du 1^{er} octobre 2021 :

Acceptation d'une proposition financière pour la réalisation d'une étude d'enfouissement de réseaux électriques, basse tension, Enedis et Orange, Avenue Paul FLEURET et Avenue Achille MOUREAU à SORGUES, avec la Société ELECSERVICES 383 Avenue du 11 Novembre 1918 – 84310 MORIERES LES AVIGNON pour un montant détaillé comme suit :

- Etude enfouissement, autorisations de passage 9 133.00 € HT
- Assistance au Maître d'ouvrage 4 200.00 € HT

soit un montant total de 13 333,00 € HT – 15 999,60 € TTC.

Décision n°127 du 1^{er} octobre 2021 :

Attribution d'une subvention au titre du dispositif départemental en faveur de l'habitat (PIG) à Monsieur ROUX Pierre pour des travaux de réhabilitation de son logement situé 9, lotissement les Gantes Rouges à BEDARRIDES d'un montant de 650,00 euros. Le paiement de la subvention interviendra dans le cadre du respect des engagements de Monsieur ROUX Pierre envers l'ANAH et après le versement du solde de l'ANAH au propriétaire.

Décision n°128 du 1^{er} octobre 2021 :

Signature d'une convention concernant la formation CACES R489 Catégorie 3 de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation S.A.R.L CFM Languedoc Roussillon – 32 Rue Annibal – 30 150 ROQUEMAURE SIRET : 418 921 300 00020 pour un montant total de 760 € TTC. La formation sera dispensée sur la session du 18/10/2021 au 20/10/2021 soit une durée de 3 jours.

Décision n°129 du 1^{er} octobre 2021 :

Signature d'une convention concernant la formation FIMO Marchandises de plusieurs agents territoriaux de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat avec le centre de formation M ECF SUD PREVENTION SECURITE - MIN-Bât U2 – 135 Avenue Pierre Sémard Entrée par l'Impasse Charles Tellier – 84 000 AVIGNON - SIRET : 90 589 133 00151 pour un montant de 3 650 € HT pour deux agents. La formation sera dispensée sur la session du 15/11/2021 au 10/12/2021 pour une durée de 35 heures.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

